



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement
Pièce n°3.3 : Règlement graphique
Pièce n°3.3.5 : Plan ouest (Rieutort) 1/4000

Élaboration approuvée par DCM le 13 juin 2024



Légende

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan de Prévention du Risque Inondation

- PPRI Zone rouge
- PPRI Zone bleue

PLAN LOCAL D'URBANISME

Prescriptions ponctuelles

- Élément bâti protégé - Bâti (Art. L.151-19 du CU)
- Élément bâti protégé - Colvaire (Art. L.151-19 du CU)

Prescriptions linéaires

- Patrimoine paysager boisé protégé - Alignement d'arbres (Art. L.151-19 du CU)

Prescriptions surfaciques

- Élément écologique boisé protégé (Art. L.151-23 du CU)

Informations surfaciques

- Lit majeur Atlas des Zones Inondables

